

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

RAPPORT ANNUEL 2010

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (15 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi une population estimée à 54 543 personnes (décret 1334-2009 MAMROT – 20 janvier 2010).

BUDGET 2010

Les prévisions budgétaires pour l'année 2010 ont été établies à 3 676 668.00\$ dollars en hausse de 3.08% par rapport à l'année 2009. L'année s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 374 588.00\$ dollars.

RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois et aucune (0) fois en assemblée spéciale.

De plus, vingt (20) réunions, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenus, auxquels assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

RÉCUPÉRATION

La Régie avait signé le 03 avril 2003 avec Services Sanitaires Denis Fortier Inc. un contrat d'une durée de sept (7) ans pour effectuer la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables sur le territoire qu'elle dessert. Ce contrat est venu à échéance le 31 mai 2010.

Un appel d'offres a été lancé en janvier 2010 et le 12 mars, la Régie a procédé à l'ouverture des trois (3) soumissions reçues. Après analyse, la Régie a adopté le 22 avril sa résolution #3991-10 accordant à Véolia ES Matières résiduelles Inc. le contrat de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables pour une période de 05 ans. Le 06 mai, un contrat engageant les deux (2) parties pour la période comprise à partir du 01 juin 2010 jusqu'au 31 mai 2015 inclusivement a été signé.

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres ou au moyen de conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes pour les multi-logements et les industries, commerces et institutions (ICI). La majorité de ces conteneurs sont vidangés une fois/semaine.

Depuis le 01 juin 2010, les conteneurs utilisés appartiennent à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, sauf pour la municipalité de La Guadeloupe où c'est la municipalité qui s'occupe de fournir les conteneurs nécessaires à la récupération.

On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papiers et cartons;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique.

Au total, cette collecte a permis de récupérer 6 438.41 tonnes métriques de matières, comparativement à 6 145.59 tonnes métriques en 2009, soit 292.82 tonnes métriques de plus ou une augmentation de 4.76%.

La dépense nette pour cette activité (collecte + transport) en 2010, incluant le solde du coût des bacs de récupération de 360 litres achetés de l'entrepreneur, s'est élevée à 960 208.35\$ dollars, pour un prix de revient de 149.14\$ dollars la tonne métrique (159.65\$ dollars en 2009).

Cette dépense inclus l'ajustement du contrat avec l'entrepreneur au dossier jusqu'au 31 mai 2010, relativement à la fluctuation des produits pétroliers.

Au 31 décembre 2010, il y avait sur le territoire que dessert la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud :

- 22 296 bacs de 360 litres étaient la propriété de la Régie;
- 299/312 conteneurs de 2 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;
- 113/123 conteneurs de 4 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;
- 80/87 conteneurs de 6 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;
- 85/93 conteneurs de 8 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;
- 51/55 conteneurs de 9 vc utilisés étaient la propriété de la Régie;
- 02 conteneurs de 40 vc utilisés étaient propriété d'entreprises.
-

Les 42 conteneurs vidangés mais n'appartenant pas à la Régie étaient déployés dans la municipalité de La Guadeloupe.

En juin 2010, il fut chargé à l'entrepreneur un montant de 7 067.26\$ dollars en ristourne, et ce, conformément à sa soumission (excédent de tonnage par rapport aux prévisions).

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités.

Au 31 décembre 2009, il lui restait en inventaire deux cent douze (212) bacs bleus. En 2010, la Régie en a acheté de IPL Inc. 500 et en a vendu 406. Au 31 décembre 2010, il lui reste en inventaire 306 bacs bleus.

CONTENEURS

En 2009, suite à un appel d'offres pour la fourniture de conteneurs neufs d'une capacité variant entre 02 et 09 verges cubes pour la récupération de matières recyclables, la Régie accordait majoritairement à Ladar Inc. ledit contrat (résolution #3842-09).

En 2010, la Régie est allée en appel d'offres sur invitation pour l'achat de 12 conteneurs (04 – 04 verges cubes, 04 – 06 verges cubes et 04 – 08 verges cubes) afin de combler ses besoins dans ce domaine. Le contrat a été accordé à ADP Conteneurs Inc. de St-Jérôme (résolution #4030-10).

Au 31 décembre 2010, la Régie avait en inventaire :

- 09 – 2 verges cubes réguliers
- 02 – 2 verges cubes sur roues
- 02 – 4 verges cubes
- 06 – 6 verges cubes
- 00 – 8 verges cubes
- 00 – 9 verges cubes

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Conformément au mandat que vous m'avez confié par la résolution #3865-09 adoptée le 20 août 2009, nous avons procédé les 11 et 12 janvier 2010 à la collecte des arbres de Noël dans 13 différentes municipalités où des dépôts avaient été identifiés.

Le transport a été effectué par Transport Rolland Gauthier et fils Inc. de Saint-Théophile au coût de 100.00 \$ dollars l'heure. Il fut accompagné de Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier pour une journée et par Monsieur John Poulin, journalier pour une autre journée. Le ramassage a duré 17h15 pour un déboursé net de 1 860.84\$ dollars.

Tous les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu, 465, rang 6, Saint-Benoît-Labre où ils ont été transformés en huiles essentielles.

La collecte a nécessité quatre (4) voyages de camion semi-remorque. On estime à 5.80 tonnes métriques le nombre de sapins récupérés dans les dépôts.

La Ville de Saint-Georges pour sa part, a effectué deux (2) collectes porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ces collectes ont permis de détourner 21.87 tonnes métriques de matières. Ces arbres ont également été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu.

Outre la Ville de Saint-Georges, quatre (4) municipalités n'avaient pas de dépôt. Ces municipalités sont Saint-Benoît-Labre, Lac Poulin, Saint-René et Saint-Hilaire de Dorset. Les gens de Saint-Benoît-Labre sont invités à aller porter eux-mêmes leur sapin chez Monsieur Mathieu. La Régie n'a pas ce tonnage.

En résumé, on estime avoir détourné au total 27.67 tonnes métriques de matières ou 4 063 arbres (4 063 X 6.81 kg chacun), en hausse par rapport à 2009 (24.53 tonnes métriques).

Un article à ce sujet a été publié le 06 janvier 2010 dans « En Beauce.com ».

RÉCUPÉRATION DE FEUILLES MORTES

Pour la onzième année, la Régie a organisé une collecte des feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis de la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 206.00 tonnes métriques au total, les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs ou gardées au lieu d'enfouissement pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.).

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET AUTRES MATIÈRES (COLLECTE ITINÉRANTE ET DÉPÔT PERMANENT)

En 2010, la Régie organisait pour la quatorzième année consécutive une collecte de résidus domestiques dangereux sur son territoire. L'activité s'est tenue les 29 et 30 mai ainsi que les 5 et 6 juin 2010.

L'activité s'est tenue dans cinq (5) municipalités du territoire soit :

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| 1. Ville de Saint-Georges : | 2 journées; |
| 2. Saint-Prosper : | 1/2 journée; |
| 3. Saint-Côme-Linière : | 1/2 journée; |
| 4. Saint-Martin : | 1/2 journée; |
| 5. La Guadeloupe : | 1/2 journée. |

Cette collecte incluant le dépôt permanent et la déchetterie de la Régie a permis la prise en charge des différentes matières comme suit :

Matières dangereuses Incluant piles sèches	20 223.80 Kg :	Cri Environnement Inc. pour disposition sécuritaire ou valorisation;
Peintures, huiles usées, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, certains aérosols	17 111.77 Kg :	Peintures Récupérées du Québec;
Batteries d'autos	9 040.00 Kg :	Vendu à Récupération Noël Marois Inc. (567 unités);
Bonbonnes de propane 20 lbs	2 169.66 Kg :	Disposé chez RapidGaz Inc. (Dany Larivière, Saint-Zacharie) (247 bonbonnes);
Pneus	46 129.94 Kg :	Disposé chez Entreprise Stéphan Nadeau, Saint-Georges (5 125 pneus);
Systèmes informatiques	21 870.00 Kg :	Disposé au CFER de Bellechasse;
Métaux	52 770.00 Kg :	Récupération Noël Marois Inc.– St- Ephrem;
Cartouches d'encre	14.10 Kg :	SDR Cartouches – St-Georges;
Médicaments	46.10 Kg :	Cri Environnement Inc.;
Piles rechargeables	1 340.00 Kg :	Disposé chez RBRC – Ontario.
Piles sèches	6 280.00 Kg :	Cri Environnement Inc.

Notez que la récupération de textiles et jouets est retirée de cette collecte itinérante depuis 2008.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

En 2010, la Régie a participé à sept (7) séances de formation sur le compostage domestique, lesquelles ont été tenues à Ville Saint-Georges (3), Notre-Dame-des-Pins (1), Ste-Aurélie (1), St-Gédéon de Beauce (1) et Saint-Zacharie (1).

Ces séances sont données gratuitement aux citoyens, la Régie assumant les frais demandés par le formateur (rés. #3285-05).

Les citoyens qui assistent à ces formations reçoivent une attestation à cet effet et peuvent obtenir un composteur domestique à la Régie au prix coûtant. Certaines municipalités remboursent au citoyen un % du coût d'acquisition.

En 2010, 386 citoyens ont assistés à ces formations et la Régie a vendu 183 composteurs et 45 aérateurs au prix coûtant.

LIEU D'ENFOUISSEMENT

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite le lieu d'enfouissement situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme-Linière. Il a transité par la Régie un total de 25 428.34 tonnes métriques au cours de l'année 2010 (hausse de 231.17 tonnes métriques). De ce tonnage, 20 139.09 tonnes métriques furent transportées par des bennes à déchets conventionnelles et enfouis. 1 906.65 tonnes métriques ont été transportées soit par boîtes « roll off » ou par un autre genre de camion. De plus, la Régie a également enfouis 3 382.60 tonnes métriques de boues provenant de systèmes de traitement des eaux usées des municipalités membres de la Régie. Depuis 2003, la Régie n'accepte plus de terre contaminée à son lieu d'enfouissement peu importe le degré de contamination.

De ce total de 20 139.09 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

TONNAGE PROVENANCE

60.42 %	Ville Saint-Georges
5.93 %	Saint-Prosper
5.25 %	Saint-Côme-Linière
4.39 %	Saint-Martin
4.14 %	Saint-Gédéon de Beauce

Le reste est réparti parmi les autres municipalités.

En ce qui concerne les 1 906.65 tonnes métriques transportées par camions de type « Roll off » ou autres, 464.30 tonnes métriques provenaient du secteur commercial (98.69% de Ville Saint-Georges), 354.11 tonnes métriques de débris de construction/démolition (54.38% provenant de Ville Saint-Georges et 16.67% de Saint-Côme-Linière), 201.00 tonnes métriques de déchets industriels (100% de Ville Saint-Georges), 52.60 tonnes métriques provenant d'institutions (100% de Ville Saint-Georges) et 149.31 tonnes métriques provenant du camion des encombrants de la Régie. De plus, 685.33 tonnes métriques de matériaux divers ont transitées par la déchetterie et furent apportées soit par le camion de la Régie, soit des particuliers ou des entreprises.

En ce qui concerne les boues provenant de systèmes d'épuration des eaux, 3 382.60 tonnes métriques provenaient de Ville Saint-Georges. La siccité moyenne de ces boues était de 13.97%.

Tous les coupons de pesées ainsi que le registre journalier sont conservés au siège social de la Régie.

Tout le tonnage enfoui a utilisé un espace de 20 736,5 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce principalement dans les cellules 4 et 5 de la zone « H ». (Voir rapport de volumétrie signé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur géomètre en date du 27-02-2011).

La capacité autorisée à la condition #02 du décret #694-2000 était évaluée à 1 167 000 mètres cubes répartis dans 16 cellules sur une superficie totale d'environ 117 700 mètres carrés. Une demande de modification de décret a été déposée au MDDEP le 29 octobre 2009, augmentant la capacité à 2 779 000 mètres cubes.

Le 23 juin 2010, le nouveau décret #525-2010 officialisait la démarche et portait la capacité à 2 779 000 mètres cubes tel que présenté et négocié lors du dépôt du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires. Il y a actuellement 7 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16. De ces 7 cellules, 2 sont remplies à 100%, 1 est remplie à 90%, 1 est remplie à 80%, 1 est remplie à 75% et 2 n'ont pas encore été utilisées.

À mi-utilisation de la cellule 6, il faudra envisager la construction de d'autres cellules. Dépendamment de l'évolution des dossiers (putrescibles) on prévoit ce délai vers 2012.

De la capacité autorisée au nouveau décret #525-2010 (2 779 000 mètres cubes), il reste au 31 décembre 2010 une capacité à utiliser de 2 517 290 mètres cubes, établie comme suit :

Capacité autorisée	---	2 779 000 mètres cubes
Utilisation 2002	11 988 mètres cubes	2 767 012 mètres cubes
Utilisation 2003	36 835 mètres cubes	2 730 177 mètres cubes
Utilisation 2004	42 162 mètres cubes	2 688 015 mètres cubes
Utilisation 2005	25 997 mètres cubes	2 662 018 mètres cubes
Utilisation 2006	23 937 mètres cubes	2 638 081 mètres cubes
Utilisation 2007	37 364 mètres cubes	2 600 717 mètres cubes
Utilisation 2008	34 715 mètres cubes	2 566 002 mètres cubes
Utilisation 2009	27 976 mètres cubes	2 538 026 mètres cubes
Utilisation 2010	20 736 mètres cubes	2 517 290 mètres cubes

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé un total de 6 396.11 tonnes métriques de différentes matières réparties comme suit : 616.51 tonnes métriques de tuf acheté d'Excavation Transco Inc. et 5 779.60 tonnes métriques de résidus provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Véolia Inc.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143.00\$ plus taxes pour le recouvrement journalier. En 2010, la Régie a modifié le système d'enroulement de cette toile le faisant passer d'électrique à hydraulique.

TRAITEMENT DU LIXIVIAT ET AUTRES ANALYSES

La Compagnie Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., exploite pour le compte de la Régie le système de traitement des eaux de lixiviation. Un nouveau contrat d'une durée de 24 mois a débuté le 01 juillet 2009 et prendra fin le 30 juin 2011. Ce forfait a coûté à la Régie en 2010, 4 205.00\$ par mois plus les taxes.

Le système de traitement de la Régie est composé principalement de quatre (4) étangs aérés et d'un (1) étang non aéré, d'un bâtiment de désinfection où l'on ajoute de l'acide phosphorique et du peroxyde d'hydrogène, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services (entrée électrique et panneaux de contrôle). Il est complété par quatre (4) filtres au sable.

Les eaux sont accumulées durant la période hivernale et le système traite ces eaux en période estivale. Durant l'hiver, seulement les aérateurs (8) de l'étang #01 fonctionnent en alternance afin de pré-traiter les eaux.

Les rapports produits par Aquatech pour l'année 2010 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau. Une copie a été transmise à la Direction Régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à Sainte-Marie. Ce rapport comprend également les résultats d'analyses des eaux souterraines, des eaux de surfaces et de l'eau potable.

Depuis quelques années, la Régie procède avec la firme d'ingénieur Genivar Inc. à diverses études permettant d'identifier les améliorations à apporter au système de traitement, afin de rendre le tout conforme.

Un premier règlement d'emprunt (règlement #43-09) décrétant divers travaux au lieu d'enfouissement pour une valeur de 5 264 400.00\$ a été adopté le 24 septembre 2009. Ce règlement n'ayant pas reçu l'appui de l'ensemble des municipalités membres, il fut déclaré nul et sans effet. Des rencontres ont eu lieu entre les représentants du MDDEP, du MAMROT, de Genivar SEC, de la Régie et des représentants des municipalités et un nouveau règlement (#45-10) décrétant les mêmes travaux pour le même montant a été adopté le 21 janvier 2010. Ce dernier règlement #45-10 a également reçu l'approbation du MAMROT le 13 août 2010.

La Régie a publié un appel d'offres le 21 octobre 2010 et a ouvert le 27 janvier 2011 les six (6) propositions reçues dans ce projet intitulé « Modification de la filière de traitement des eaux de lixiviation, travaux de recouvrements final et implantation d'un réseau de captage du biogaz ».

Les travaux devraient être exécutés en 2011.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher incluant matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

De 2003 à 2008 lorsque ces « encombrants » étaient jugés encore utilisables, ils étaient offerts à un comptoir d'entraide local. En 2008, les principaux dirigeants des deux (2) comptoirs les plus connus ont répondu au représentant de la Régie, qu'ils avaient des entrepôts pleins d'appareils ménagers et qu'ils ne pouvaient prendre même à titre gratuit ceux que la Régie leurs offre. Depuis, la Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Lorsqu'ils ne sont plus utilisables, ils sont dirigés, via les conteneurs placés dans la déchetterie, vers des endroits où ils seront éliminés de façon sécuritaire ou valorisés ou enfouis dans le lieu d'enfouissement.

En 2010, la Régie a répondu à 3 541 demandes, une baisse de 4.06% par rapport à 2009, et a ramassé 378.90 tonnes métriques de matières. De ce nombre total de 3 541 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 229.59 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, et de systèmes informatiques, etc. Enfin, 149.31 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divan, sofa) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement, faute de débouchés.

En 2010, la Régie a « remis en service » via ce secteur 9.65 tonnes métriques de matières composées principalement de : bureaux, laveuses-sécheuses, chaises, bases de lit, tables de cuisine, bibliothèques, commodes, tondeuses.

OPÉRATION DE LA DÉCHETTERIE

L'opération de la déchetterie, c'est-à-dire l'ouverture au public, s'est faite à partir du mois d'avril 2005. La déchetterie y reçoit les particuliers et les petits entrepreneurs qui se présentent au LET avec des matières à disposer.

Au total, 685.33 tonnes métriques ont transitées par la déchetterie en 2010 (455.74 tonnes métriques particuliers et petits entrepreneurs et 229.59 tonnes métriques par le camion de la Régie). Ces matières ont été valorisées dans la mesure du possible comme suit :

- 160.00 tonnes métriques de métaux ferreux et non ferreux;
- 9.56 tonnes métriques de carton (acheminé au Centre de tri via le service offert par la Régie (contrat avec S.S.D.F. Inc. et Véolia Inc.));

- 298.27 tonnes métriques de bois, gypse, plastique, carton souillé, vinyle, fibre de bois, carton ciré, disposé chez Véolia Inc.;
- 166.13 tonnes métriques de matières non recyclables tels meubles en résine, plastique non recyclable, tissus souillés ont été acheminés à l'enfouissement;
- 10.71 tonnes métriques de matières diverses vendues ou données;
- 15.81 tonnes métriques de tubulures, disposées chez Cartonek Inc. pour valorisation.

Disposition du bois

Pour placer et disposer de ces matières (298.27 tonnes métriques), la Régie a loué de Véolia Services à l'Environnement Inc. deux (2) conteneurs de type « Roll-Off » à coût 0\$. De plus, la Régie a payé 60.00\$ la tonne métrique plus taxes pour disposer du contenu de chaque conteneur plein de matières, plus 115.00\$ plus taxes par voyage pour le transport. Ces matières sont acheminées à Beauceville où elles sont transbordées dans d'autres camions pour être acheminées au Centre de traitement de matériaux secs de cette compagnie situé au 2244, Lavoisier à Québec.

Disposition des métaux

En ce qui concerne les métaux (160.00 tonnes métriques), une entente verbale avait été prise avec Monsieur Sylvain Poulin de « Opération Vieux Métaux » de Saint-Honoré de Shenley. OVM nous fournissait gratuitement deux (2) conteneurs et nous y placions dans l'un les métaux ferreux tel réservoir à eau, laveuse, sécheuse, réservoir à l'huile, cuisinière etc. OVM a acheté ces matières en janvier et février 2010 selon le prix du marché soit 0.045\$ la livre.

Le même procédé s'est appliqué pour le non ferreux (aluminium et cuivre). OVM a acheté ces matières en janvier et février 2010 selon les prix du marché soit 0.080\$ la livre tel quel, non nettoyé et non classé.

Le 15 février 2010, Monsieur Sylvain Poulin et Madame Marie-Claude Carrier de Opération Vieux Métaux ont déposé une demande à la Régie, laquelle a été refusée (résolution #3958-10).

La Régie a donc rencontré Monsieur Luc Marois de Récupération Noël Marois Inc. qui a visité les lieux et a vérifié la qualité des matières (métaux ferreux et non ferreux) ramassées. Il a confirmé pouvoir payer 0.055\$ la livre pour les métaux ferreux et 0.300\$ la livre pour les métaux non ferreux en mars 2010, de plus il fourni gratuitement les conteneurs. La Régie a donc conclu une entente verbale avec Récupération Noël Marois Inc. tout comme l'était celle avec Opération Vieux Métaux et a retenu ces services à partir du 01 mars 2010.

Disposition du carton

Le carton « propre » (9.56 tonnes métriques) est placé dans un conteneur d'une capacité de 8 verges cubes et est disposé via le programme de récupération (bac bleu) qu'offre la Régie à ces citoyens. Il est vidangé au besoin.

Matières non recyclables

Les matières non recyclables (166.13 tonnes métriques), tel plastique non numéroté, styrofoam, meubles brisés en résine etc., sont transportées dans l'aire d'enfouissement au moyen d'une benne à ensilage que la Régie possède.

Tubulure d'érablière

La Régie a fait transporter à ses frais, en 2010, 15.81 tonnes métriques de tubulures d'érablière chez Cartonek Inc., situé à Ste-Marie de Beauce pour fin de valorisation.

COMITÉ DE VIGILANCE

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 08 décembre 2010.

Étaient présents : Madame Christine Caron, représentante de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, Madame Marie-Hélène Cloutier, représentante de COBARIC, Monsieur Urgel Bergeron, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière, Monsieur Cosmin Vasile, représentant le CRECA et Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

Étaient absents Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière et Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan.

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue pour 2011.

FONDS COMPENSATION

Suite à l'entente intervenue entre le Comité de citoyens de Saint-Côme-Linière, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud le 17 février 1999, relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Côme-Linière, les conditions 3 et 4 allouaient une compensation financière à trois (3) résidents du rang St-Joseph, de même qu'à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Ces compensations, selon certaines conditions, sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers 1 200\$/an pendant 10 ans soit 12 000.00\$
- Monsieur René Veilleux 1 200\$/an pendant 10 ans soit 12 000.00\$
- Monsieur Patrick Bougie 600\$/an pendant 10 ans soit 6 000.00\$
- Municipalité de St-Côme-Linière 10 000\$/an pendant 15 ans soit 150 000.00\$

Le 30 mars 1999, la Régie a placé dans un fonds réservé au paiement des dites compensations la somme de 131 134.15\$. Selon nos experts comptables, ce montant plus les intérêts accumulés durant la période, serait suffisant pour payer les compensations à verser annuellement.

La Régie a débuté l'exploitation dans la nouvelle zone « H » (lots 35 et 36) le 31 août 2002.

Monsieur René Veilleux a vendu sa propriété le 04 mai 2002 et l'acquéreur n'a pas droit à une compensation. (condition 3)

Les compensations totales versées au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers 10 800.00\$ (2002 à 2010 inclusivement)
- Monsieur Patrick Bougie 5 400.00\$ (2002 à 2010 inclusivement)
- Municipalité de Saint-Côme-Linière 90 000.00\$ (2002 à 2010 inclusivement)

Au 31 décembre 2010, il restait dans ce fonds 69 808.43\$ et s'il n'y a pas de changement (vente de propriété), il reste à verser 61 800.00\$ d'ici le 31 décembre 2016.

FIDUCIE ET FONDS RÉSERVÉ TRAITEMENT FUTUR

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet et elle y a déposé 1.00\$ dollars.

Le rapport signé le 18 avril 2002 par Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée, établissait entre 1.45\$ et 2.91\$ par mètre cube la somme à injecter annuellement par la Régie dans la fiducie. Dans le décret #525-2010, il est stipulé que la Régie doit placer dans cette fiducie 2.60\$ pour chaque mètre cube comblé par l'enfouissement.

Compte tenu, à moins d'avis écrit contraire, que les revenus annuels d'une telle fiducie sont imposables au niveau fédéral, la Régie a entrepris en 2002 des démarches afin de faire modifier la loi de l'impôt sur le revenu au Canada. Une rencontre à cet effet avait eu lieu entre les représentants des deux (2) parties le 21 octobre 2002 à Montréal.

Le 17 juillet 2003, Monsieur Steven R. Richardson, sous-ministre adjoint principal, déclare être prêt à recommander les modifications demandées à la loi.

En attendant ces modifications, la Régie a placé un certain montant annuellement dans un compte appelé « Fonds réservé traitement futur » dont 100 000\$ en 2007.

Le total accumulé dans ce fonds au 31 décembre 2010 s'élevait à plus de 1 831 000.00\$ dollars.

Le 30 mai 2007, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs émettait un avis d'infraction ayant comme objet la non-conformité de la garantie financière pour la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Côme-Linière.

Nous avons donc du transférer à partir des sommes placées dans le fonds réservé traitement futur, vers la fiducie la somme de 410 074.29\$ soit l'équivalent de 140 919 mètres cubes d'espaces utilisés dans le site autorisé au 31 décembre 2006 multiplié par 2.91\$/mètre cube, et ce, selon le rapport de Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée en date du 18 avril 2002.

Nous avons également fait réévaluer par MERCER Ltée les contributions nécessaires pour la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement pour les cinq (5) prochaines années soit, de 2007 à 2011 inclusivement. Monsieur André Picard a déposé son rapport le 16 août 2007 dans ce dossier.

Pour 2008, selon le rapport de volumétrie déposé par l'arpenteur géomètre, la somme de 141 290.05\$ a été transférée dans la fiducie, portant l'avoir de cette dernière à 759 614.93\$ toujours au 31 décembre 2009.

Pour 2009, une somme de 113 862.32\$ a été placée dans la fiducie, pour faire suite au rapport de l'arpenteur, lequel est daté du 15 février 2010.

Le 29 octobre 2009, Madame Nathalie Gagné, ingénieure chez Genivar SEC a déposé à Monsieur Jean M'Baraga du MDDEP une demande de modification du décret #694-2000, laquelle a été acceptée et le 23 juin 2010, un nouveau décret #525-2010 est venu remplacer le décret #694-2000.

Madame Gagné a également déposé une révision des coûts post fermeture, lesquels passeraient de 4.07\$ le m³ à 2.60\$ le m³. Ce rapport a été transmis à Monsieur Valère Béland du MDDEP et accepté dans le nouveau décret #525-2010, condition #15.

Au 31 décembre 2010, le relevé de placements de la fiducie de la Régie indique un total de placements pour une valeur de 902 398.53\$.

FONDS RÉSERVÉ IMMOBILISATIONS FUTURES

Le 20 septembre 2007, le conseil d'administration de la Régie a adopté sa résolution #3580-07, autorisant le secrétaire-trésorier à transférer du surplus accumulé vers un fonds réservé pour immobilisations futures, la somme de 100 000.00\$ provenant du surplus de l'exercice financier 2006 et sous certaines conditions de transférer la même somme provenant de l'exercice financier 2007.

Ces argents étaient prévus éventuellement pour remplacer le compacteur à déchets.

Le 22 mai 2008, le conseil d'administration de la Régie adoptait sa résolution #3688-08, autorisant son secrétaire-trésorier à transférer dans ce fonds, à partir du budget d'opération de la Régie, la somme de 80 000.00\$, dans le but d'acheter un détecteur de radio activité conformément à l'article 38 du REIMR (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles).

Le 18 septembre 2008, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a acheté de la Régie Intermunicipale de la région de Thetford, par sa résolution #3732-08, leur compacteur à déchets Caterpillar 826G pour une somme de 198 000.00\$. Il nous a été livré en février 2009.

Également à l'automne 2009, la Régie a procédé à l'installation d'un appareil permettant de déceler la présence de matières radioactives (Art. 38 REIMR). Coût net de la dépense 50 679.33\$.

Le 17 juin 2010, la Régie a adopté sa résolution #4022-10 afin d'approprier la somme de 10 600.00\$ provenant de ce fonds réservé pour payer une réparation du pavé de la route Rodrigue.

Au 31 décembre 2010, les avoirs financiers de la Régie placés dans ce fonds et non encore engagés s'élevaient à 31 321.34\$.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 2010

- Adoption du Règlement #45-10 - Travaux estimés à 5 264 400.00\$ afin d'effectuer divers travaux de renforcement du système de traitement des eaux de lixiviation, captage des biogaz et recouvrements finals sur 03 cellules.
- Échange du camion affecté à la collecte des encombrants ménagers (Ford 2003 pour Ford 2011).
- Achat de 500 bacs bleus – 360 litres.
- Demande à Genivar SEC de débiter les démarches pour l'obtention du certificat d'autorisation requis pour faire les travaux décrétés par le règlement #45-10.

- **La Régie reste attentive à toutes actions entreprises ou à entreprendre afin de récupérer les plastiques agricoles.**
- **Demande de subvention dans le Programme Infrastructure Québec Municipalité en rapport avec les travaux du règlement #45-10.**
- **Demande de désengagement de la municipalité de La Guadeloupe et refus du déploiement des conteneurs à récupération sur son territoire.**
- **Étude de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, afin d'avoir un estimé des coûts pour évaluer à court, moyen et long terme, l'impact financier du désistement de la municipalité de La Guadeloupe face à la Régie; les frais étant payables par cette municipalité.**
- **Travaux de réfection de la route Rodrigue effectués par la municipalité de St-Côme-Linière et payé par la Régie.**
- **Mandat donné à ADP conteneurs Inc. pour la fabrication de 12 conteneurs.**
- **Mandat donné à Ecce-Terra Sencrl de St-Georges afin d'effectuer le rapport de volumétrie pour les années 2010 à 2014 inclusivement.**
- **Création d'un comité d'Environnement afin de formuler des recommandations au conseil d'administration concernant toute action à prendre en matière d'environnement, des projets en rapport avec le PGMR, des outils de promotions et de sensibilisation, etc.**
- **Demande de dérogation temporaire à notre certificat d'autorisation au MDDEP au nom de la Régie en ce qui concerne les rejets de notre système de traitement des eaux de lixiviation. Cette demande a été refusée par le MDDEP.**
- **La Régie accorde à l'entreprise Véolia ES Matières Résiduelles Inc. le contrat de la "collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables" pour une période de 5 ans à partir du 01 juin 2010.**
- **Dorénavant, les réunions régulières du conseil d'administration de la Régie se tiendront l'avant dernier jeudi du mois.**
- **Le gouvernement provincial instaure à compter du 01 octobre 2010 une redevance supplémentaire de 9,50\$ par tonne métrique enfouie, et ce, pour une période de 5 ans.**
- **Adoption de la politique de gestion contractuelle.**
- **La Régie va en appel d'offres afin de réaliser les travaux prévus par le règlement #45-10. Les soumissions seront ouvertes le 27 janvier 2011.**

- La Régie vend à l'encan son compacteur Caterpillar 816-B – Année 1994.
- La Régie vend une drague dont elle ne se sert plus.
- Création d'un fonds réservé « Entretien Conteneurs » afin d'y mettre mensuellement dans ce fonds 0.476871\$ la verge cube pour l'entretien et le remplacement futur des conteneurs appartenant à la Régie.
- Embauche de Monsieur Éric Vaillancourt de St-Côme-Linière comme opérateur à temps partiel au poste de pesée en alternance avec Monsieur Tommy Lapière.
- La Régie continue, en collaboration avec les instances municipales, l'implantation de bacs pour la récupération des piles. Elle a, au 31 décembre, plus de 128 bacs répartis sur l'ensemble du territoire.
- Afin de faire connaître les différents services qu'offre la Régie, Madame Audrey Poulin a fait diverses représentations durant l'année. Elle a entre autre visité six (6) classes de niveau primaire.
- Quant à des visites guidées du lieu d'enfouissement, il y a eu quelques visites d'étudiants de niveau primaire, une visite d'étudiants du Cîmic et une visite des représentants de Ville St-Georges (élus et hauts fonctionnaires +/- 10 personnes).

PRÉVISIONS POUR 2011

- **Reconduction des activités suivantes :**
 - Cours sur le compostage domestique;
 - Récupération des arbres de Noël;
 - Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;
 - Récupération des feuilles mortes;
 - Récupération de la tubulure d'érablière;
 - Récupération des encombrants ménagers;
 - Participation aux études et démarches nécessaires afin d'implanter si possible dans la région Chaudière-Appalaches un centre de transformation des matières résiduelles (biométhanisation et compostage).
- Exécution des travaux décrétés par le Règlement #45-10 de la Régie.

PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2010

Le personnel de la Régie était composé de :
Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier;
Madame Josée Larivière, secrétaire-comptable;
Madame Audrey Poulin, secrétaire-comptable;
Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;
Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée;
Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à la déchetterie;
Monsieur John Poulin, journalier affecté à l'enfouissement;
Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants;
Monsieur Tommy Lapierre, préposé à temps partiel au poste de pesée
Monsieur Éric Vaillancourt, préposé à temps partiel au poste de pesée

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2010, ainsi que ses principales orientations pour 2011.

ROGER TURCOTTE
Secrétaire-trésorier

RT/jl